

CHAPITRE 1

OBSERVATIONS  
DU COMMISSAIRE  
AU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

# TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| Le développement durable comme levier de performance organisationnelle et sociétale . . . . | 3  |
| Observations du commissaire dans les rapports d'audit de performance . . . . .              | 14 |
| Contenu du présent tome . . . . .   | 15 |
| Renseignements additionnels. . . . .  | 17 |

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME LEVIER DE PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ET SOCIÉTALE

## Mise en contexte

1 En mai 2018, j'ai publié une étude qui montrait que plusieurs entités assujetties à la *Loi sur le développement durable* ne s'engageaient pas de façon pleine et entière dans la démarche gouvernementale de développement durable, et j'ai cherché à en comprendre les raisons. Un des résultats de l'étude m'a particulièrement frappé : plus de 40 % des répondants considéraient que le plan d'action de développement durable dont les entités doivent se doter n'influençait pas significativement les activités de leur organisation. Ce constat, entre autres choses, m'avait amené à poser cette question : Comment est-il possible de sensibiliser les gestionnaires des entités à la valeur ajoutée qu'une démarche de développement durable peut apporter à leur organisation ?

### **Étude de 2018 : point de vue des acteurs sur la démarche gouvernementale de développement durable**

Par cette étude, je cherchais à comprendre les raisons pour lesquelles certaines entités semblaient plus disposées que d'autres à contribuer à la démarche gouvernementale de développement durable. Pour ce faire, mon équipe avait mené une consultation au moyen d'entrevues auprès de 32 répondants provenant de 20 entités assujetties à la *Loi sur le développement durable*. Cette consultation abordait différents thèmes, comme l'implication de la haute direction ou la valeur ajoutée de la démarche de développement durable.

2 Pour plusieurs, un développement plus durable est souhaitable afin de réaliser le virage nécessaire au sein de la société face aux modes de développement non viables. C'est d'ailleurs ce qui est mentionné à l'article 1 de la *Loi sur le développement durable*. Ainsi, le développement durable est vu comme un moyen d'éviter les conséquences indésirables des modes de développement non viables, comme les pénuries possibles de ressources naturelles, la détérioration des écosystèmes, les changements climatiques ou l'accroissement des inégalités.

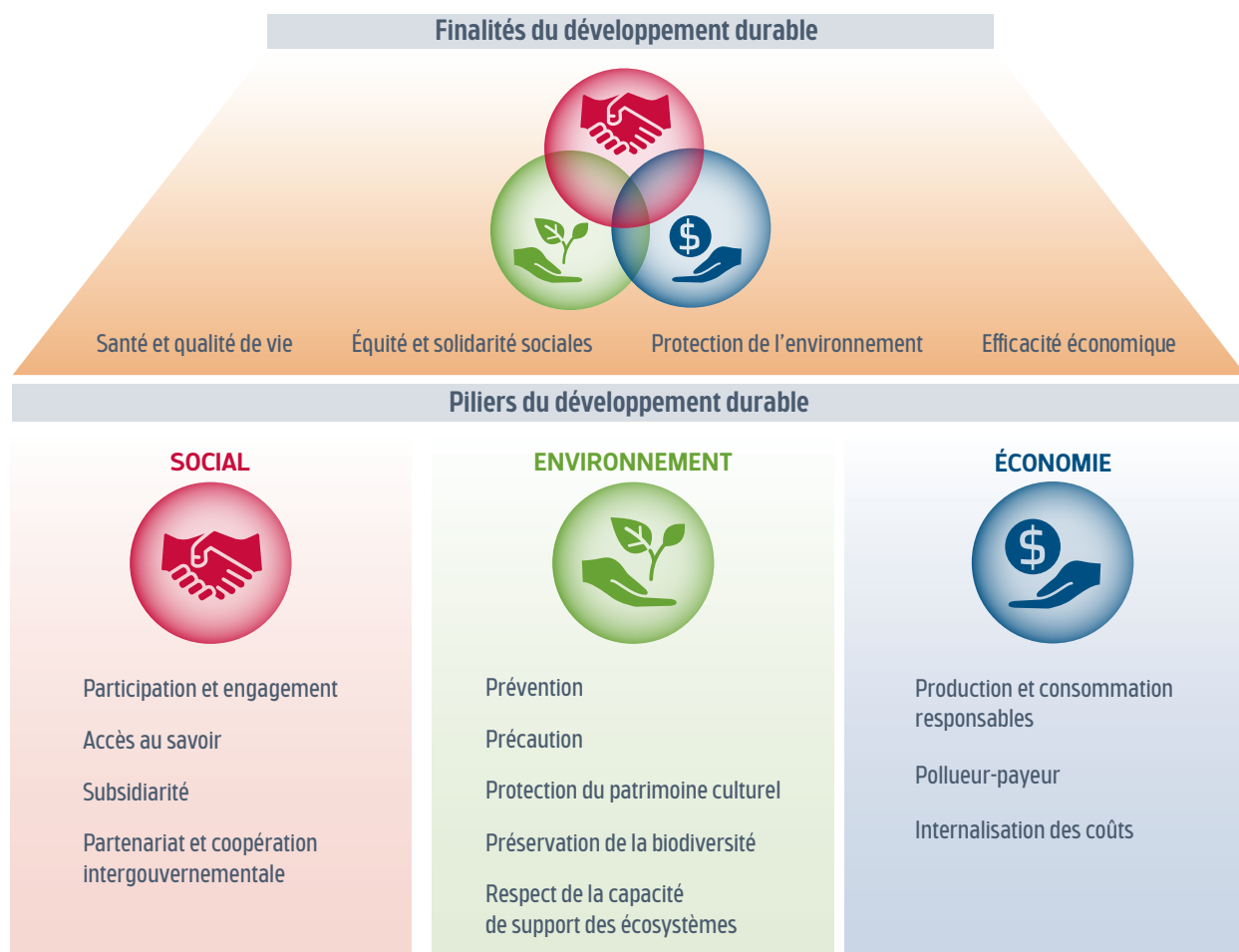
3 Un autre point de vue peut être mis de l'avant : tendre vers un développement plus durable peut également entraîner des conséquences positives. Il s'agit d'une saine gestion du développement qui permet de générer des gains pour la société, gains qui sont souvent susceptibles de se traduire sur le plan financier. En d'autres mots, on peut voir le développement durable comme un levier de performance organisationnelle et sociétale.

4 Dans la présente étude, je veux illustrer ce dernier point de vue et, ainsi, mieux faire connaître aux entités de l'administration publique la valeur ajoutée du développement durable. Plus précisément, je montrerai que l'application de chacun des 16 principes contenus dans la *Loi sur le développement durable* peut s'avérer bénéfique pour ces entités et pour l'ensemble de la société. Dans la majorité des cas, je présenterai un exemple chiffré provenant d'études existantes. Il est important de garder à l'esprit que mon but est d'illustrer ce point de vue et non d'en faire la démonstration ; il s'agit d'une étude et non d'un audit.

## Des principes qui rapportent

5 L'article 6 de la *Loi sur le développement durable* précise que, pour mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte 16 principes dans le cadre de ses différentes actions. Dans la figure 1, je présente ces principes en fonction de la classification proposée par M. Jean Baril dans le *Guide citoyen du droit québécois de l'environnement*, publié en 2018.

**FIGURE 1** Principes de développement durable



Source : *Guide citoyen du droit québécois de l'environnement* (2018).

6 Les sections qui suivent présentent en détail chacun des 16 principes de développement durable, ainsi que des exemples illustrant que leur application peut avoir des effets bénéfiques pour la société. La formulation exacte de ces principes, tirée de la *Loi sur le développement durable*, est présentée dans la section Renseignements additionnels.

## FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



### SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature. Plusieurs mesures permettent une meilleure qualité de vie, dans la sphère tant privée que professionnelle, que ce soit le verdissement urbain, un plus grand accès à des installations sportives, une meilleure conciliation travail-vie personnelle ou des modalités de travail plus souples.

#### Les avantages du télétravail

Une des modalités permettant une plus grande flexibilité des milieux de travail est le télétravail. On peut se questionner quant à son effet sur la performance des employés. Certaines personnes y voient une façon de réduire leur temps de déplacement et d'améliorer la conciliation travail-vie personnelle, alors que d'autres craignent un laisser-aller, donc une chute de rendement. Une étude du National Bureau of Economic Research a révélé que le télétravail pouvait entraîner une **hausse de la productivité allant jusqu'à 13 %**. De plus, la situation liée à la pandémie de COVID-19 montre que le recours important au télétravail pourrait avoir des retombées environnementales positives.



### ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES

Il s'agit entre autres de l'équité intra et intergénérationnelle. À ce sujet, l'écart qui se creuse entre les riches et les pauvres, en particulier dans les pays industrialisés, constitue un enjeu soulevant de plus en plus d'inquiétudes. Or, selon une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la réduction des inégalités peut être bénéfique pour la croissance économique. Cette réduction passe par une meilleure formation pour les moins nantis, ce qui peut contribuer à accroître la productivité et profiter à l'ensemble de l'économie.

## FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Traditionnellement, les mesures de réduction de la pollution ont été associées à des coûts additionnels pour les organisations. Toutefois, depuis une vingtaine d'années, il est reconnu que cette **contrainte peut être tournée en avantage**. Entre autres choses, réduire la pollution coïncide souvent avec une meilleure utilisation des ressources. Par exemple, la plupart des mesures d'efficacité énergétique permettent aux organisations de réduire à la fois leurs coûts et leur empreinte environnementale. Dans plusieurs de mes travaux de recherche universitaires, j'ai montré que les possibilités de réconcilier performance environnementale et performance financière sont de plus en plus nombreuses.

### EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

L'efficacité économique repose notamment sur l'innovation et sur une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement. En matière de retombées positives, citons les réalisations en économie sociale. Selon le Chantier de l'économie sociale, le Québec compte plus de 11 000 entreprises d'économie sociale qui génèrent un chiffre d'affaires dépassant les 45 milliards de dollars et qui procurent un emploi à près de 220 000 personnes.

#### Définition de l'économie sociale

Il s'agit de l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées par des entreprises qui, notamment, vendent ou échangent des biens ou des services, et qui sont exploitées conformément à plusieurs principes, dont les suivants :

- l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité ;
- les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres ;
- l'entreprise aspire à une viabilité économique.

## DIMENSION SOCIALE



### PARTICIPATION ET ENGAGEMENT



Il est nécessaire d'avoir une vision concertée du développement pour en assurer la durabilité sur les plans environnemental, social et économique. À ce sujet, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui existe depuis 1978, permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole à l'égard de projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement et sur leur qualité de vie. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant des analyses et des avis qui prennent en compte les 16 principes de développement durable. Ainsi, le BAPE apporte un point de vue utile et complémentaire aux exposés des promoteurs concernant le développement de projets de différentes natures (routes, lieux d'enfouissement, usines, barrages, etc.).

#### La participation favorise la conformité

Selon une étude de l'organisme américain Resources for the Future, la participation du public peut contribuer à exercer une pression sur les organisations et les amener à une plus grande conformité aux normes environnementales. L'étude révèle que plus les citoyens ont accès à de l'information concernant les émissions polluantes des organisations, plus la conformité est élevée.

### ACCÈS AU SAVOIR

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation et à améliorer la participation du public à la mise en œuvre du développement durable. Le principe d'accès au savoir s'inscrit donc dans la même lignée que le principe de participation et d'engagement, et les exemples relatifs à ce dernier principe sont également pertinents pour l'accès au savoir. Par ailleurs, de nombreuses études ont démontré depuis longtemps que l'éducation, qui est au cœur de l'accès au savoir, engendre des **bénéfices substantiels** pour la société.



#### Taux de rendement élevé pour une année additionnelle d'éducation

Une étude récente de la Banque mondiale fait la synthèse de la très vaste littérature sur le taux de rendement de l'éducation. En se basant sur plus de 1 100 estimations réalisées dans 139 pays, les auteurs concluent que le taux de rendement d'une année additionnelle d'éducation (différence entre les bénéfices associés notamment à un meilleur salaire et les coûts engagés) est de l'ordre de **9%** et que ce taux est stable depuis des décennies.



## DIMENSION SOCIALE (SUITE)

### SUBSIDIARITÉ

Selon le principe de subsidiarité, il faut déléguer les pouvoirs et les responsabilités au niveau approprié d'autorité, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées.

#### Déléguer au bon niveau

Il est difficile de trouver des études ayant cherché à quantifier les gains économiques associés à ce principe. Notons toutefois qu'un rapport de l'Organisation des Nations Unies sur la décentralisation concluait qu'il existe de nombreuses preuves montrant que, pour être efficace et durable, la responsabilité de fournir les infrastructures de base doit être déléguée à une collectivité locale.



### PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Ainsi, il faut tenir compte du fait que les actions entreprises sur un territoire peuvent avoir des effets sur d'autres territoires. Lorsque des problématiques touchent plusieurs pays, comme les changements climatiques ou le trafic de drogue, la coopération entre les gouvernements est essentielle.

#### Exemple de partenariat

Un des avantages d'un **marché du carbone** est la possibilité de coordination avec d'autres gouvernements, en vue de créer une plateforme d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) qui offre plus de choix aux participants. Ainsi, le marché du carbone Québec-Californie permet aux participants d'avoir accès à un plus grand nombre de droits d'émission à meilleur coût.



## DIMENSION ENVIRONNEMENTALE



Il est utile d'expliquer ce qui différencie les principes de **prévention** et de **précaution**. Ces principes se distinguent par le niveau de certitude qui entoure les risques considérés. La prévention cherche à éviter des risques avérés, soit des risques connus, éprouvés et associés à un danger certain. La précaution vise à se prémunir contre des risques potentiels, soit des risques méconnus, objets d'incertitude et associés à un danger hypothétique, mais plausible.

### PRÉVENTION

En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source. Selon certaines études, il peut être plus rentable de prévenir la pollution à la source que de la traiter au point de rejet. De même, comme je l'ai fait ressortir dans mes observations complémentaires au rapport d'audit du Vérificateur général sur les services chirurgicaux, la prévention en santé peut s'avérer profitable pour la société. Par exemple, il est reconnu que **chaque dollar investi en promotion de la santé en rapporte plus de deux**.

### PRÉCAUTION

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement. Comme les conséquences du réchauffement planétaire ne sont pas entièrement connues, il est possible d'affirmer que la lutte contre les changements climatiques s'inscrit dans une perspective de précaution et qu'elle peut s'avérer profitable. Ainsi, l'important rapport *Economics of Climate Change*, publié par Nicholas Stern en 2007, avait fourni un argument en faveur de la réduction des émissions de GES à partir d'une analyse avantages-coûts. L'auteur avait conclu que les fonds consacrés à la réduction de ces émissions étaient inférieurs à la somme des coûts liés aux conséquences des changements climatiques et de l'adaptation. Des études plus récentes ont confirmé cette conclusion.

Principe de prévention

Principe de précaution

Avéré



Risque



Inconnu

### PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel reflète **l'identité d'une société**. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent. Ainsi, dans mes observations complémentaires au rapport d'audit du Vérificateur général sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier, j'ai mis en évidence les retombées positives de la protection de ce patrimoine, tant du point de vue économique que sur les plans environnemental ou social. Par exemple, j'ai présenté des situations dans lesquelles la réhabilitation d'un bâtiment existant s'est avérée plus économique que la construction d'un nouvel édifice.

## DIMENSION ENVIRONNEMENTALE (SUITE)

### PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens. Dans un rapport publié en 2010, le commissaire au développement durable de l'époque a présenté les avantages économiques de préserver la biodiversité de la forêt boréale canadienne.

#### Services rendus par la forêt boréale canadienne

La disparition des espèces et de leurs écosystèmes compromet les biens et services qu'ils nous procurent gratuitement. En 2005, la forêt boréale canadienne a fait l'objet d'une évaluation de ses écosystèmes et de la valeur réelle de son capital naturel par le Pembina Institute. L'étude a permis de chiffrer les biens et services non marchands provenant des écosystèmes de la forêt boréale à **93,2 milliards** de dollars en 2002, ce qui correspondait à plus du double de la valeur marchande de la forêt, laquelle était estimée à 37,8 milliards. Cet écart montre que la valeur des biens et services que nous fournit la forêt boréale est sous-estimée lorsque l'on ne considère que la valeur marchande.



### RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité. En fait, il s'agit de ne pas dépasser la pression maximale pouvant être exercée sur un écosystème (forêt, milieu aquatique, prairie, etc.) afin de ne pas porter atteinte à son intégrité. Par exemple, les plans d'eau peuvent supporter une certaine quantité de phosphore, et le dépassement de cette limite peut entraîner la prolifération des algues bleu-vert (cyanobactéries). Ce problème est susceptible de générer des coûts importants. **Une étude récente** a montré que, si rien n'est fait, la prolifération des algues bleu-vert dans la portion canadienne du lac Érié pourrait occasionner des **coûts annuels** (réduction de la valeur des propriétés, pertes de l'industrie touristique, etc.) d'environ **270 millions** de dollars pendant les 30 prochaines années.

## DIMENSION ÉCONOMIQUE



### PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources. En matière de production responsable, l'écoconception est une pratique de plus en plus répandue, qui va de pair avec une rentabilité accrue.

Une étude menée auprès d'entreprises qui font de l'écoconception, à laquelle j'ai participé, a révélé que, pour **85 %** d'entre elles, la **marge bénéficiaire** des produits écoconçus était **égale ou supérieure** à celle des produits conçus de façon traditionnelle.

#### Définition de l'écoconception

L'écoconception consiste à concevoir de nouveaux produits ou de nouveaux services en tentant systématiquement de minimiser leurs effets environnementaux durant tout leur cycle de vie, de l'extraction de la matière première jusqu'à leur fin de vie.

### POLLUEUR-PAYEUR

Les personnes dont les actions dégradent l'environnement doivent assumer leur part des coûts liés aux mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement, et liés à la lutte contre celles-ci. Lorsque les pollueurs doivent prendre en considération les coûts réels de leurs activités polluantes, ils sont incités à moins polluer. Par exemple, les citoyens de certaines municipalités doivent, pour la collecte des ordures, payer une somme qui dépend de la quantité de déchets produite. Comme je l'ai souligné dans un de mes rapports publiés en 2020, une telle tarification peut engendrer une réduction significative de cette quantité.

#### Réduction significative des déchets enfouis par résident à Beaconsfield

Depuis 2016, la Ville de Beaconsfield facture les ménages pour la collecte des déchets en fonction du volume. Cette tarification ainsi que l'ensemble des services complémentaires, telle la remise de composteurs domestiques, ont permis dès la première année de diminuer de moitié la quantité de matière enfouie par résident par rapport à 2013.



### INTERNALISATION DES COÛTS

Le principe d'internalisation des coûts s'inscrit dans la même lignée que le principe du pollueur-payeur. Ainsi, la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie. Les initiatives de tarification de la pollution vont dans ce sens ; elles permettent d'internaliser l'ensemble des coûts d'une activité polluante, qui autrement ne seraient pas pris en compte. Par exemple, il est reconnu que la tarification du carbone constitue un des moyens les plus efficaces pour lutter contre les changements climatiques. Par sa flexibilité, cette tarification entraîne une diminution des émissions de GES à moindre coût, comparativement à une approche réglementaire traditionnelle.

## Conclusion

7 Pour plusieurs, tendre vers un développement plus durable semble un objectif incontournable, mais peut-être un peu vague. Dans la présente étude, j'ai voulu rendre cet objectif plus tangible, en montrant que l'application des 16 principes contenus dans la *Loi sur le développement durable* peut s'avérer bénéfique pour les entités du secteur public et pour la société. Il est à souhaiter que les gestionnaires de l'administration publique connaissent mieux la valeur ajoutée que peut apporter la recherche d'un développement durable, et qu'ils s'engagent pleinement dans la démarche mise en place par le gouvernement.

8 Bien que la présente étude soit principalement axée sur le secteur public, le secteur privé a également avantage à tendre vers un développement plus durable. Par exemple, depuis que l'Organisation des Nations Unies a adopté, en 2015, 17 objectifs de développement durable, plusieurs entreprises commencent à réaliser que leur participation à l'atteinte de ces objectifs est susceptible de leur apporter des retombées positives. De même, un groupe de chercheurs de la Stern School of Business de l'Université de New York a récemment élaboré une méthode pour calculer le rendement d'un investissement durable. Les premiers travaux qui se sont appuyés sur cette méthode révèlent que les stratégies axées sur le développement durable peuvent s'avérer rentables pour les entreprises qui les adoptent.

9 Sans contredit, toute la société peut bénéficier d'un développement plus durable.

## OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE DANS LES RAPPORTS D'AUDIT DE PERFORMANCE

10 En novembre 2017, une nouvelle démarche a été entreprise au sein de notre organisation pour intégrer davantage les principes de développement durable dans la réalisation des audits de performance. C'est dans ce contexte qu'en 2020-2021, je suis intervenu dans trois rapports d'audit de performance du Vérificateur général, pour offrir une réflexion complémentaire mettant en évidence les enjeux de développement durable associés aux audits suivants :

- Accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance (octobre 2020);
- NM *F.-A.-Gauthier* : conception et construction (audit particulier, octobre 2020);
- Gestion des licences d'entrepreneur en construction et tarification (juin 2021).

11 Dans les prochaines lignes, je reviendrai sur les grands messages que j'ai livrés pour chacun des deux premiers rapports, le troisième n'étant pas encore publié.

12 En ce qui concerne l'**accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance**, j'ai voulu faire ressortir à quel point l'accès à des services de qualité est important dans la société. Tout d'abord, pour les enfants, cet accès constitue le premier maillon d'un parcours éducatif réussi. La fréquentation d'un tel service de garde est d'ailleurs particulièrement bénéfique pour les enfants vulnérables ou issus d'un milieu défavorisé. De même, le recours à des services de garde de qualité facilite l'accès des femmes au marché du travail, accès qui devient, dans certains cas, un moyen pour sortir de la pauvreté.

13 Au terme de mes travaux, il m'est apparu que certaines questions devraient retenir l'attention des décideurs, notamment les suivantes :

- Compte tenu de l'importance des services de garde pour le développement des jeunes Québécois, déploie-t-on suffisamment d'efforts et de ressources pour accroître leur qualité ?
- Quelles mesures faut-il mettre en œuvre pour permettre à davantage d'enfants vulnérables ou issus d'un milieu défavorisé de fréquenter un service de garde de qualité ?

14 Quant à mes observations complémentaires au rapport sur le **traversier NM F.-A.-Gauthier**, elles ont porté sur le choix, par la Société des traversiers du Québec (STQ), d'une des caractéristiques marquantes du navire, soit son système de propulsion à bicarburant, alimenté au gaz naturel liquéfié et au diesel marin. Il y avait un enjeu de développement durable important puisque cette décision de la STQ reposait sur des études ayant trait aux avantages de ce système sur le plan environnemental. La STQ a également fait appel à d'autres analyses plus globales compilant l'ensemble des avantages et des coûts économiques des différentes options considérées à l'époque. Dans mon texte, j'ai présenté ces études et j'en ai apprécié la rigueur.

15 Au terme de mes travaux, j'ai observé que, pour appuyer leur choix du système de propulsion du traversier NM *F.-A.-Gauthier*, les dirigeants de la STQ avaient fait appel aux bons types d'analyse, notamment l'analyse du cycle de vie et l'analyse avantages-coûts. De plus, le choix du gaz naturel liquéfié par la STQ s'inscrivait dans une tendance émergente, mais éprouvée, et dans un contexte de renforcement de la réglementation mondiale sur les émissions polluantes du transport maritime.

## CONTENU DU PRÉSENT TOME

16 Le présent tome aborde plusieurs sujets d'intérêt pour les parlementaires et la population.

17 Le **chapitre 2** concerne les neiges usées et leurs répercussions sur l'environnement. Notre audit vise à déterminer si le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) veille à ce que les neiges usées soient éliminées de manière à prévenir et à atténuer les répercussions des contaminants qu'elles contiennent sur l'environnement. Nous constatons que le MELCC ne dispose pas des connaissances nécessaires pour évaluer les répercussions des contaminants présents dans les neiges usées sur les milieux récepteurs, ainsi que pour repérer les milieux sensibles à ces contaminants. Cette situation ne permet pas au MELCC d'assurer l'évolution des pratiques en vigueur de manière à protéger l'environnement de ces contaminants. D'ailleurs, depuis près de 25 ans, le MELCC tolère le refoulement de la neige en bordure des routes, et ce, malgré les conséquences qu'il peut avoir sur les milieux sensibles. Enfin, le MELCC n'a pas l'assurance que ses activités de contrôle des lieux d'élimination de neige sont suffisantes pour prévenir et atténuer les répercussions sur l'environnement.

18 Au **chapitre 3**, nous présentons un audit sur la fiabilité de l'information présente sur les étiquettes des produits alimentaires. Cet audit a pour but de déterminer si le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) met en œuvre les mesures nécessaires pour que les consommateurs aient accès à de l'information fiable leur permettant de prendre des décisions d'achat éclairées quant à leur alimentation. Nous avons également vérifié l'utilisation des sommes versées par le MAPAQ à Aliments du Québec et au Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV). Ainsi, nous avons évalué si Aliments du Québec s'assure de la provenance des produits qui portent ses marques de certification et si les processus de surveillance du CARTV lui permettent d'assurer l'authenticité des produits désignés par une appellation réservée, notamment les aliments biologiques.

19 Nous constatons que le MAPAQ n'a pas pris les mesures nécessaires pour que les consommateurs aient facilement accès à une information fiable sur les allégations et la provenance des aliments. De plus, il ne surveille pas adéquatement la fiabilité de l'information présente sur les étiquettes des aliments afin de protéger les consommateurs des indications fausses et trompeuses. Pour sa part, Aliments du Québec n'a pas mis en place les mesures suffisantes pour garantir que les produits qui portent ses logos proviennent vraiment du Québec ou y sont préparés. Enfin, le CARTV exerce une surveillance limitée et peu axée sur les risques de l'utilisation illégale de l'appellation réservée Biologique.

20 Le **chapitre 4** contient une étude qui met en lumière des bonnes pratiques en matière de réduction des émissions de GES qui ont été observées dans cinq pays, soit le Danemark, la France, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Ces pays ont pour dénominateurs communs, pour la période 1990-2018, une réduction des émissions de GES largement supérieure à celle enregistrée au Québec ainsi qu'une croissance démographique et économique comparable ou supérieure à celle de la province. Notre objectif est simplement de présenter aux parlementaires et à la population des mesures qui ont fait leurs preuves ailleurs et qui pourraient inspirer le Québec. Ces mesures ont été mises en œuvre dans les secteurs d'activité suivants : transports, industrie, bâtiments (résidentiel, commercial et institutionnel), agriculture et déchets.







# RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Description des principes de développement durable



## Description des principes de développement durable

|   |  |
|---|--|
| Santé et qualité de vie                           | Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.   |
| Équité et solidarité sociales                     | Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et inter-générationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.   |
| Protection de l'environnement                     | Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.   |
| Efficacité économique                             | L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.   |
| Participation et engagement                       | La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.  |
| Accès au savoir                                   | Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.   |
| Subsidiarité                                      | Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.   |
| Partenariat et coopération intergouvernementale   | Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.  |
| Prévention  | En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.   |
| Précaution  | Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.   |
| Protection du patrimoine culturel                 | Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent. |
| Préservation de la biodiversité                   | La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.  |
| Respect de la capacité de support des écosystèmes | Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.  |

---

|  |   |
|--|---|
| <b>Production et consommation responsables</b> | Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources. |
| <b>Pollueur-payeur</b>                         | Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.  |
| <b>Internalisation des coûts</b>               | La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.   |

---

Source : *Loi sur le développement durable.*